

VILLE DE



JOURNAL MUNICIPAL

DÉCEMBRE 2021

Sommaire

♦	Le mot du Maire	3
♦	Petite ville de demain	4
♦	Les mouvements des acteurs économiques	5-6-7-8-9
♦	ADMR	10
♦	Les actualités :	
♦	Les cigognes, l'échappée belle	11
♦	Les oies, les ruches	12
♦	Le tour Poitou Charente et sports à Gençay	13
♦	Article les Tops du Tourisme de la Vienne	14
♦	Alexandra VILLIGER récompensée	15
♦	Écoles :	
	Cantine scolaire	16
	Réaménagement de l'école	17
♦	Le champ de foire	18
♦	Centre social d'animation Mille Bulles	19
♦	Conseiller Numérique - France Services	20
♦	Maison Familiale Rurale	21
♦	Modernisation des ordures ménagères	22
♦	Permis de louer	23
♦	Urbanisme : demande dématérialisée	24
♦	Des projets ensemble	25-26-27
♦	Un habitant du quartier de la gare qui a voyagé	28
♦	Eaux de Vienne	29
♦	Sorégies —Prime d'économie d'énergie	30
♦	SOLIHA Espace FAIRE	31-32

Le mot du Maire

Chers habitants de Gençay,

Même si les conditions sanitaires ne sont toujours pas stabilisées, nous devons continuer à vivre et à préparer l'avenir.

La commune de Gençay a été retenue dans le programme Petites Villes de Demain. Ce dispositif lancé par l'Etat et financé par la Banque des Territoires a pour ambition de redynamiser des petites villes rurales. Dans le département de la Vienne, 16 communes ont reçu cette labellisation. Concrètement, une cheffe de projet a été recrutée pour réfléchir sur les besoins et les moyens nécessaires au développement de l'attractivité de Gençay dans les trente prochaines années. Après une phase de diagnostic en lien avec les élus, les acteurs économiques et associatifs mais aussi les habitants du territoire, elle devra proposer un programme d'actions pour que la commune de Gençay continue à rester attractive.

En attendant, l'avenir de Gençay continue de se préparer :

- Par l'installation de nouveaux acteurs économiques et associatifs, leur repositionnement et leur reconnaissance au niveau départemental,
- Par l'investissement de la municipalité dans les écoles, dans les équipements sportifs et ludiques, dans des actions en faveur des jeunes qui restent l'avenir de notre commune,
- Par une modification de l'habitat locatif, en le modernisant, en l'isolant, en s'assurant qu'il soit conforme au respect de la dignité des locataires,
- Par une gestion différente des ordures ménagères que nous produisons,
- Par l'accompagnement des personnes ayant des difficultés à vivre dans un monde de plus en plus numérique,
- Par une amélioration du cadre de vie, au bénéfice de tous.

Les changements liés au réchauffement climatique et les bouleversements sociaux liés à la pandémie nous obligent à nous adapter, à modifier nos façons de vivre et à préparer le Gençay de demain. Soyez confiants, nous nous y efforçons.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

François Bock

Maire de Gençay

Mairie de Gençay—SIPAP OUDIN / Dépôt légal - Novembre 2021

Imprimé à 1050 exemplaires sur papier recyclé (Cyclus Print) par un imprimeur répondant aux exigences du référentiels Imprim'vert

Photos et/ou articles : Remerciements à ceux qui ont participé à la réalisation de ce bulletin municipal.

Mise en page : Mariana Coutinho Barrocas et Anne RIQUET

Petite Ville de Demain

Construire un avenir à GENÇAY pour y vivre demain.

Cela engage élus et habitants à construire un projet de territoire innovant.

La Ministre de la Cohésion des Territoires lançait le 1er octobre 2020, en Seine et Marne, un programme de revitalisation des villes de moins de 20 000 habitants, appelé « **petite ville de demain** ».

GENÇAY a été choisie pour être acteur de ce projet. De même que Valence-en-Poitou, les deux communes vont s'appuyer sur l'expérience de Mme Laurence de Cherisey, recrutée comme cheffe de projet.

« Ma mission est de déterminer les moyens dont disposent les élus des communes retenues pour bâtir leur projet de territoire et renforcer le rôle que joue la Cité au sein d'un environnement. » déclare-t-elle.



Le travail qu'elle va mener jusqu'en 2026 se déroulera en deux phases :

- ♦ jusqu'en septembre 2022, l'emploi du temps s'organisera en un recueil d'analyse des données, renforcé par de nombreuses rencontres avec les acteurs locaux, les associations et les habitants.
- ♦ viendra ensuite une seconde phase qui consistera à déterminer des leviers pour dynamiser le territoire dans le cadre d'un schéma directeur qui anticipe les évolutions démographiques, écologiques et environnementales.

« Le rendu de mon travail sera la vision du cadre de vie que vous souhaitez vous donner sur 30 ans » dit Mme Laurence de Cherisey.

Durant cette période, plusieurs entreprises sont venues s'installer sur la commune de Gençay :

En Janvier 2021, la SARL Garage Gençay Auto, s'est installé sous l'enseigne Auto Primo. Guillaume Pereira en est le gérant. L'entreprise s'est dotée de 4 employés : 1 carrossier, 1 mécanicien, 1 secrétaire et 1 apprenti.

Son secteur d'activité est la réparation et la vente de véhicules, réparations en carrosserie et mécanique générale.

 Lundi au vendredi : 8h00-12h00/14h00-18h00

 05 49 53 63 96

 13bis route de Confolens 86160 - Gençay



Le 1er octobre, Stéphanie Martin a ouvert son magasin l'Epicerie.

C'est un commerce de proximité de vente de produits locaux, bio, en circuits courts, crèmerie et fromagerie.

 Lundi au vendredi : 9h30-12h30/16h00-19h00

Samedi 9h30-12h30

 19 Place du Marché 86160 - Gençay

Un exemple de solidarité dans le développement d'entreprise : le 09 Novembre, Claudie Lecointre «Un brin d'élégance » commerce de cadeaux, a mis à disposition un espace de son magasin pour le lancement en avant-première de l'enseigne « Olympe Friperie », projet porté par Macha Benoist, reposant sur la vente de textiles issus de la seconde main.

Mardi au vendredi: 9h00-13h00/15h00-19h00

 Le samedi : 9h-17h

 05 49 43 92 89

 1bis Route de Civray 86160 Gençay



Véronique Ezan vient d'ouvrir, le 10 novembre, sa boutique de créateurs « la belle adresse » : Elle vous fera découvrir les réalisations de 25 créateurs en maroquinerie, bijoux, savons, bougies, vêtements...

-  Mardi au samedi : 10h00-19h00
-  06 13 09 53 45
-  5 bis rue du Palateau 86160 - Gençay



L'entreprise de peinture Fabrice Arlot a pris possession des anciens locaux Spar pour y installer ses bureaux, y stationner ses véhicules et stocker son matériel et ses matériaux, L'entreprise emploie 6 salariés.

-  05 49 53 36 01 - 06 76 31 40 44
-  13 Rue du 8 Mai 86160 - Gençay

Cha Cha K'ouaf moi, toilettage et bien-être animal, a transféré sa boutique de l'ancienne laiterie au 15 bis rue du 8 mai.

-  Mardi au vendredi : 9h00-17h00
- Le samedi : 9h00-12h00
-  06 45 04 63 09 - 05 16 08 44 33
-  15 bis rue du 8 mai 86160—Gençay



Square Habitat, Agence Immobilière a quitté son local situé Rue du Palateau, pour rejoindre les locaux du Crédit Agricole.



<https://www.squarehabitat.fr/>



05 49 59 40 24



1 rue Edmond Thiaudière 86160 - Gençay

Mme Anne-Sophie BODINEAU — Directrice CA

M. Charles CHASTENET — Directeur Square Habitat



Concernant le marché alimentaire du samedi, une volonté de le rendre plus attrayant par le développement de la diversité de l'offre est mis en avant ! Aujourd'hui, ce sont dix commerçants qui déploient leurs étalages tous les samedis !

Dans le cadre de cette animation commerciale, nous ne pouvons pas passer sous silence le succès rencontré par le marché des producteurs du 20 août ! En effet, près de 800 visiteurs sont venus passer un moment de partage et de convivialité malgré les contraintes sanitaires !



Dans le prolongement du précédent article (mai 2021), nous confirmons la reprise d'activité pour l'ensemble des commerces : les boutiques ont réouvert et accueillent de nouveau leurs clients de manière quasi normale alors que les normes sanitaires sont toujours d'actualité !

L'animation de l'activité commerciale semble retrouver un nouvel élan à travers deux synergies qui se précisent :

- Le rapprochement des commerçants sédentaires et non sédentaires.

Après 2 réunions d'échanges les 9 et 30 septembre, ils ont décidé d'organiser une tombola commune lors de la foire du 09 Décembre 2021.

- L'échange lors de la réunion du 08 octobre **entre Rézoval** (association d'artisans de Saint Maurice la Clouère) **et la FAE** (association des commerçants de Gençay) dans le but d'organiser des manifestations sur le territoire du pays gencéen.

Armelle Paquereau, dirigeante de la boutique d'Armelle, nouvelle présidente de la FAE, exprime toute sa détermination à retrouver un certain dynamisme pour l'animation commerciale du centre bourg. « Nous avons à cœur de dynamiser la vie locale à travers notre présence, nos opérations d'animation dans le centre bourg , précise-t-elle, afin d'augmenter la visibilité de nos boutiques, enseignes et métiers ».



Pour accompagner cet élan, la municipalité, via le SIMM Gençay Saint Maurice, a mis à la disposition de la FAE et autres associations, une personne qui coordonne et accompagne ces bénévoles dans leurs projets ! En cette fin d'année, trois animations viennent traduire cette nouvelle dynamique !

L'activité commerciale, c'est aussi l'animation des foires et marchés. La municipalité, avec la société Fréry, chargée du placement des forains, s'emploie à réorganiser les foires en essayant de rendre plus compacte la disposition des étals et en créant de la proximité d'accès, et ce, malgré le nombre diminuant des commerçants non sédentaires !

Des enseignes ont disparu du paysage gencéen :

Le bistrot familial dont les locaux, aujourd'hui, sont occupés par une équipe de professionnels, portant le projet Tumai, fabrication de plats cuisinés à base de soja.

« J'en sais des choses », magasin de meubles, brocante a fait place à un projet privé.

Autre information :

Un projet de jardinerie et motoculture « GARDEN » est en plein développement pour une ouverture programmée 2ème quinzaine de Janvier 2022. Il se situera à la place de l'ancien LIDL.



"Pascal AUDIN", emblématique artiste-peintre, a choisi de s'éloigner de Gençay.

Ce créateur infatigable, hors du temps et des modes, toujours à fleur de peau, a choisi un autre lieu pour réaliser ses toiles. Bonne chance Pascal.

Sa maison sera reprise par la Commune.

Inauguration des nouveaux locaux de l'association ADMR de Gençay

Le 16 octobre, les bénévoles de l'association locale ADMR de Gençay ont inauguré leur nouveaux locaux situés au cœur de la commune, en présence des salariés, élus et de nombreux invités.

L'occasion de mettre en lumière les valeurs de solidarité et de proximité de notre réseau au service de tous.



Association ADMR de Gençay



14 route de Confolens- 86160 GENÇAY



Info.assogencyay.fede86@admr.org



05 49 53 48 28

Accueil

Lundi- Mardi- Jeudi- Vendredi

8h30 - 12h30 et 14h00 - 17h00

Mercredi 8h30 - 12h00



Le départ des cigognes

Gençay : ville étape. Plusieurs centaines de cigognes ont fait étape dans la Commune en septembre avant de repartir vers des terres plus chaudes pour y passer l'hiver.

La cigogne est le symbole de la fertilité. Faut-il y voir un présage de forte natalité à Gençay ?



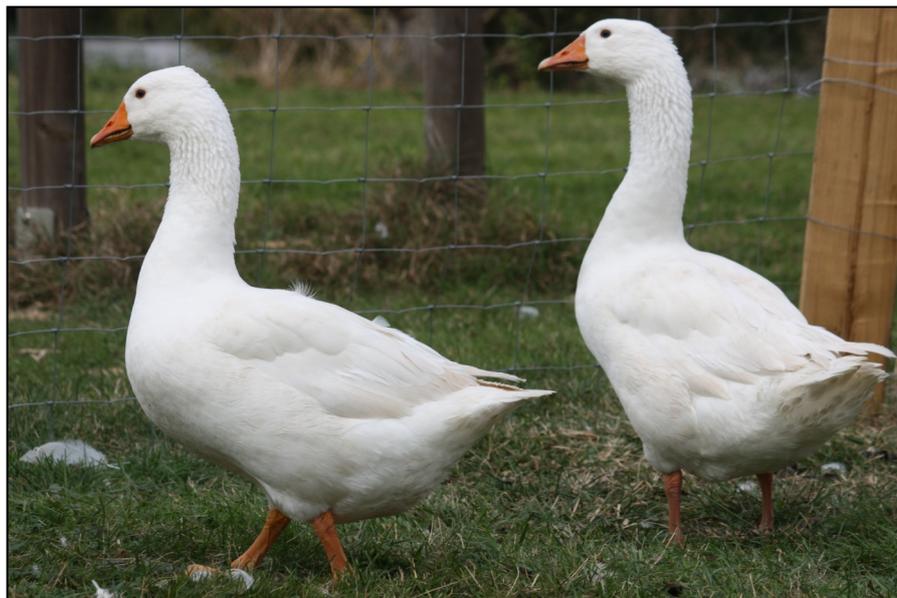
L'échappée Belle

350 coureurs, sur 2 parcours au choix, se sont élancés sur un circuit regroupant nos deux communes, le dimanche 24 octobre 2021.



Les oies du Plan d'eau de Verneuil

Quand violence et lâcheté se conjuguent pour donner la mort. La victime est une des deux oies qui avaient été installées à l'étang de Gençay. Gourdin et pierres pour une mise à mort sanglante. **LAMENTABLE !!!**



Les ruches de la commune

4 ruches de la commune sont installées.

Au repos pour l'instant, les abeilles découvriront les alentours dès le printemps.



SPORTS à Gençay

Découverte de l'athlétisme sous forme de jeux ludiques. Apprentissage courses, sauts, lancés. Pour des enfants nés entre 2011 et 2012.

Tous les lundis de 17h00 à 18h15, toute l'année (sauf vacances scolaires)

Renseignements : celestin.chupin@gmail.com



Tour Poitou Charentes

Passage du tour Poitou Charentes 2021.

Après désamiantage, l'équipe d'élus et techniciens ont donné le feu-vert pour une reprise des travaux.

La livraison du gymnase est prévue pour fin avril 2022

Les travaux vont se poursuivre à l'intérieur et la toiture sera progressivement changée.





Nous étions ravis de vous accueillir aux Tops du Tourisme de la Vienne co-organisés par le groupe La Nouvelle République et la caisse régionale du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou. Après la crise sanitaire, ces retrouvailles ont témoigné de la capacité de rebond de la filière et elles nous ont permis de mettre en lumière plusieurs des acteurs qui en écrivent l'avenir.

Nous vous donnons rendez-vous en 2022 pour sa prochaine édition.

Les lauréats de la soirée :

- Top Accueil :** Restaurant-hôtel du commerce à Civray.
- Top Terroir :** Restaurant La Châtellenie à Availles-Limouzine.
- Top Familles :** Etablissement public de coopération culturelle de l'abbaye de Saint-Savin.
- Top Handicap :** L'hôtel de l'Europe à La Roche-Posay.
- Top Nature :** Jardin Passion Nature (sylvothérapie) à Nieul-l'Espoir.
- Top Culture :** Le Café-Cantine à Gençay .
- Top Patrimoine :** Le Chant des Feuillants (restauration de la Chapelle) à Poitiers.
- Top Coup de Coeur du Jury :** Château de Ternay.

AVEC LA PARTICIPATION DE :

Récompense

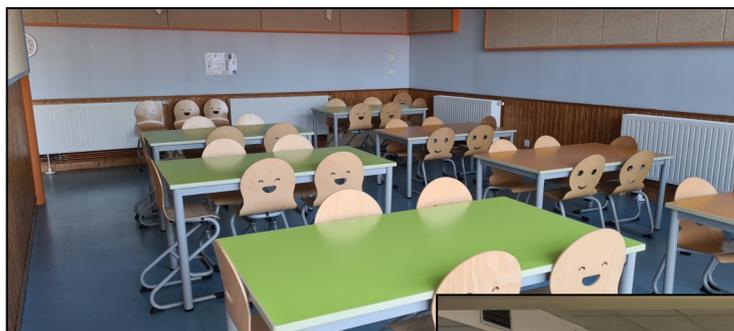
Félicitations à **Alexandra VILLEGER** qui a reçu la médaille de la jeunesse et des sports pour son engagement associatif.

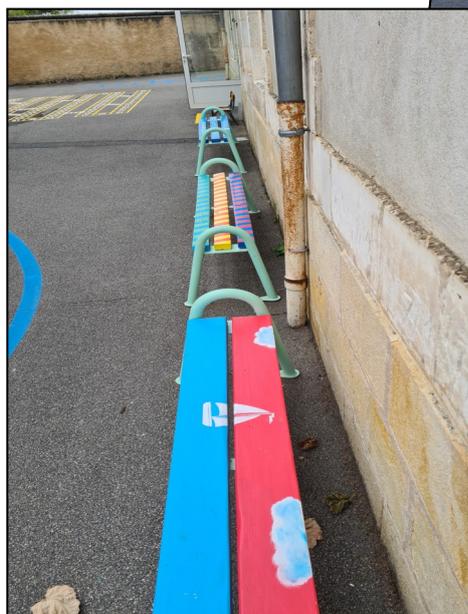


Cantine scolaire



Valeurs culinaires est le nouveau prestataire de la cantine scolaire.





Réaménagement de la cour d'école : création de marquage au sol et décoration par les élèves



Aménagement d'un jardin des enfants



Champ de foire : parcours motricité du graffeur SYRK et jeux pour petits et grands

Mille Bulles

Agathe Cardona vous accueille au centre social d'animation "Mille Bulles" situé à Saint Maurice la Clouère. Poussez la porte, entrez dans ce lieu où parents et enfants se retrouvent dans un esprit d'échange et de convivialité.

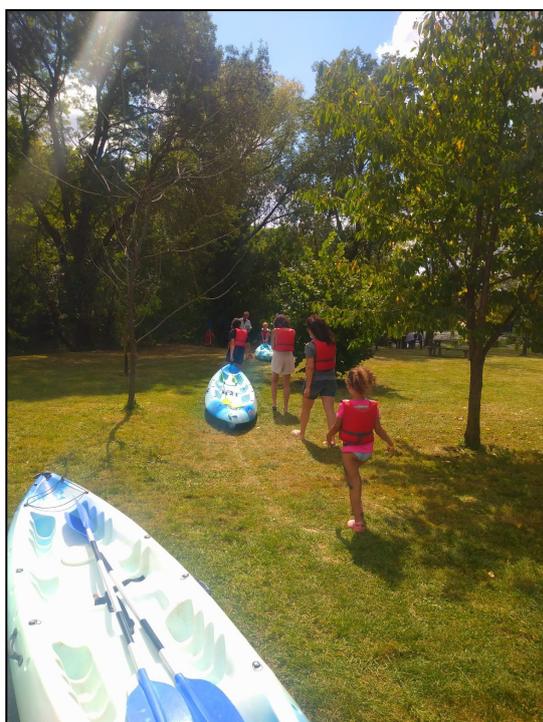
MILLE BULLES
CENTRE SOCIAL D'ANIMATION
www.associationmillebulles.com

Trois lieux unis pour vous soutenir et accompagner vos projets :

- 1 rue Bellabre**
86160 St-Maurice la Clouère
Le siège social, un lieu d'accueil, de partage et d'échange pour
Le Secteur Famille
- Rue Désiré Bienvenu**
86160 St. Maurice la Clouère
L'Accueil de Loisirs
- 26 ter rue de l'Aumônerie**
86160 Gencay
La Ludothèque
Le Relais Petite Enfance (RPE)
Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

contact@millebulles-csc86.org
05 49 18 91 94

De la petite enfance à l'âge adulte, seul ou en groupe, chacun trouvera, au travers des activités proposées et des professionnels présents, un espace de partage.



www.associationmillebulles.com



05 49 18 91 94



1 rue Belabre 86160 - Saint Maurice la Clouère



Conseiller Numérique



Une conseillère numérique à votre service !

 Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, etc.)

 Naviguer sur Internet

 Envoyer, recevoir, gérer ses courriels

 Installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone

 Créer et gérer (stocker, ranger, partager) ses contenus numériques.

 Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique

 Apprendre les bases du traitement de texte



 Je veux échanger avec mes proches

 Je veux trouver un emploi ou une formation

 Je veux accompagner mon enfant

 Je veux découvrir les opportunités de mon territoire

 Je veux utiliser les opportunités du numérique

 Je veux connaître le numérique

Du Lundi au Vendredi

De 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Mairie Annexe - 1 Place du Champs de Foire

86160 GENÇAY

05 16 83 80 86



Maison Familiale Rurale



La MFR de Gençay, Institution connue et reconnue, est dirigée depuis 2017 par Hervé DUPONT.

Doté d'une solide culture en œnologie et formateur aux multiples expériences en gestion, finance, et pédagogie, il a souhaité utiliser ses compétences pour mettre en place un **enseignement différencié** qui met élèves, enseignants et partenaires d'apprentissage dans l'esprit : « je m'instruis de l'autre ». « Les cours sont un mélange d'expérience et de pédagogie, véritable interaction entre les jeunes et les encadrants, quel que soit leur statut ou leur condition » dit Hervé Dupont.

Sylvie Bazille, Présidente du CA, forme, avec son Directeur, une **véritable gouvernance**.

« La MFR fonctionne sous régime associatif, loi 1901, à but non lucratif. Nous restons humbles et préférons être vigilants sur la **qualité de nos prestations**. La MFR est un véritable acteur économique qui doit jouer son rôle et s'adapter au changement sociétal. Elle doit proposer des offres différentes qui prennent en compte les besoins exprimés et être attentive aux nouvelles demandes. » précise Sylvie Bazille.



Placées au cœur du Territoire, les MFR sont aujourd'hui un instrument incontournable du système éducatif. « On ne vient plus en formation chez nous par défaut. Ce sont **des choix personnels** qui dictent la venue. C'est une véritable reconnaissance de la **qualité**, de l'**adaptabilité aux besoins** mais aussi de la **diversité** de nos propositions de formation. » observe Hervé Dupont.

Projet innovant : La présidente et le Directeur souhaitent mettre en place un **espace de travail partagé** plus élaboré que le coworking. Professionnels, acteurs du privé, et associations pourraient venir partager leurs travaux, leur expérience, et programmer des activités. Un véritable projet dans l'air du temps !

2022 : Année de modernisation de nos ordures ménagères



Ghislaine Rogeon, secrétaire et Christophe Desbancs, directeur des services Techniques de la communauté de communes du civraisien en Poitou, en charge du dossier sur la modernisation du service déchets.

A titre d'information, voici en quelques mots le calendrier 2022 de mise en œuvre !



1er trimestre : conteneurisation (distribution des bacs et informations des usagers).

2ème trimestre : mise en œuvre progressive de la réduction de fréquences de collecte.

2ème semestre : phase test sur 6 mois du déploiement de la facturation incitative en parallèle de la facturation classique.

Tout au long du déploiement, des informations (notamment sur la dotation des bacs et sur le principe de la redevance incitative) seront dispensées au cours des réunions publiques et auprès des services des collectivités (communauté de communes et mairies).



Janvier 2023 sera le mois de la mise en œuvre effective de la tarification incitative.

Afin de lutter contre l'habitat indigne, et s'assurer que le logement est conforme aux normes en vigueur (état, surface, isolation), la loi ALUR du 24 mars 2014 a instauré le permis de louer.

Par délibération à l'unanimité au Conseil Municipal du 8 juillet 2021, les élus ont décidé de recourir à cette loi pour lutter contre les bailleurs peu vertueux qui louent, à Gençay, des logements insalubres.

Tout bailleur dont le logement se trouve dans un périmètre défini en CM (se renseigner à la mairie) devra désormais être en possession d'un permis de louer qui peut prendre deux formes :



Monsieur le Maire a alerté au conseil municipal du 8 juillet 2021, les situations de mal logement. La loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au logement et à un Urbanisme Rénové (loi ALUR) a mis en place de nouveaux outils de lutte contre l'habitat indigne dont le Permis de Louer.

Le permis de louer peut prendre deux formes :



1- La déclaration de mise en location (D.M.L) :

- Sur les périmètres concernés, le propriétaire doit signaler la mise en location de son bien dans un délai de 15 jours suivant la conclusion du contrat de location. Pour ce faire, il remplit un imprimé type (CERFA 15651*01) et joint à sa demande le diagnostic technique.
- "L'autorité compétente ne peut pas refuser la mise en location."
- Si le dossier est complet, elle doit délivrer le récépissé dans le délai d'une semaine.
- En cas d'absence de déclaration, les allocations logement ne peuvent être versées en tiers payant. Le contrevenant est passible d'une amende au plus égale à 5 000 euros et variable selon la gravité des manquements constatés. Le Préfet invite le contrevenant à régulariser sa situation dans le délai d'un mois.

2- l'autorisation préalable de mise en location (APML).

Il s'agit d'une formalité préalable à la mise en location.

- Sur les périmètres concernés, le propriétaire, avant toute mise en location, doit déposer une demande auprès de l'autorité compétente suivant un imprimé type (CERFA 15652*01).
- A l'appui de cette demande, il doit remettre une copie du diagnostic technique. Si le dossier est complet l'autorité compétente délivre un récépissé.
- La demande fait ensuite l'objet d'une instruction avec contrôle des pièces et éventuellement visite du logement.
- La décision doit être rendue sous un mois.

La DML ou APML devront être déposées à la mairie annexe place du champ de foire à Gençay ou envoyées en recommandées avec avis de réception à l'attention de Monsieur le Maire de Gençay

selon la gravité des manquements constatés. Le Préfet invite le contrevenant à régulariser sa situation dans le délai d'un mois.

2- l'autorisation préalable de mise en location (APML).

Il s'agit d'une formalité préalable à la mise en location.

- Sur les périmètres concernés, le propriétaire, avant toute mise en location, doit déposer une demande auprès de l'autorité compétente suivant un imprimé type (CERFA 15652*01).
- A l'appui de cette demande, il doit remettre une copie du diagnostic technique. Si le dossier est complet l'autorité compétente délivre un récépissé.
- La demande fait ensuite l'objet d'une instruction avec contrôle des pièces et éventuellement visite du logement.
- La décision doit être rendue sous un mois.

La DML ou APML devront être déposées à la mairie annexe place du champ de foire à Gençay ou envoyées en recommandées avec avis de réception à l'attention de Monsieur le Maire de Gençay





Déposer une demande d'urbanisme dématérialisée



Vous avez un projet dans la commune de «GENÇAY»

Vous déposez une demande d'urbanisme

CUa – Certificat d'urbanisme de simple information

CUb – Certificat d'urbanisme opérationnel

DP – Déclaration préalable

PC – Permis de construire

PCMI – Permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes

PA – Permis d'aménager

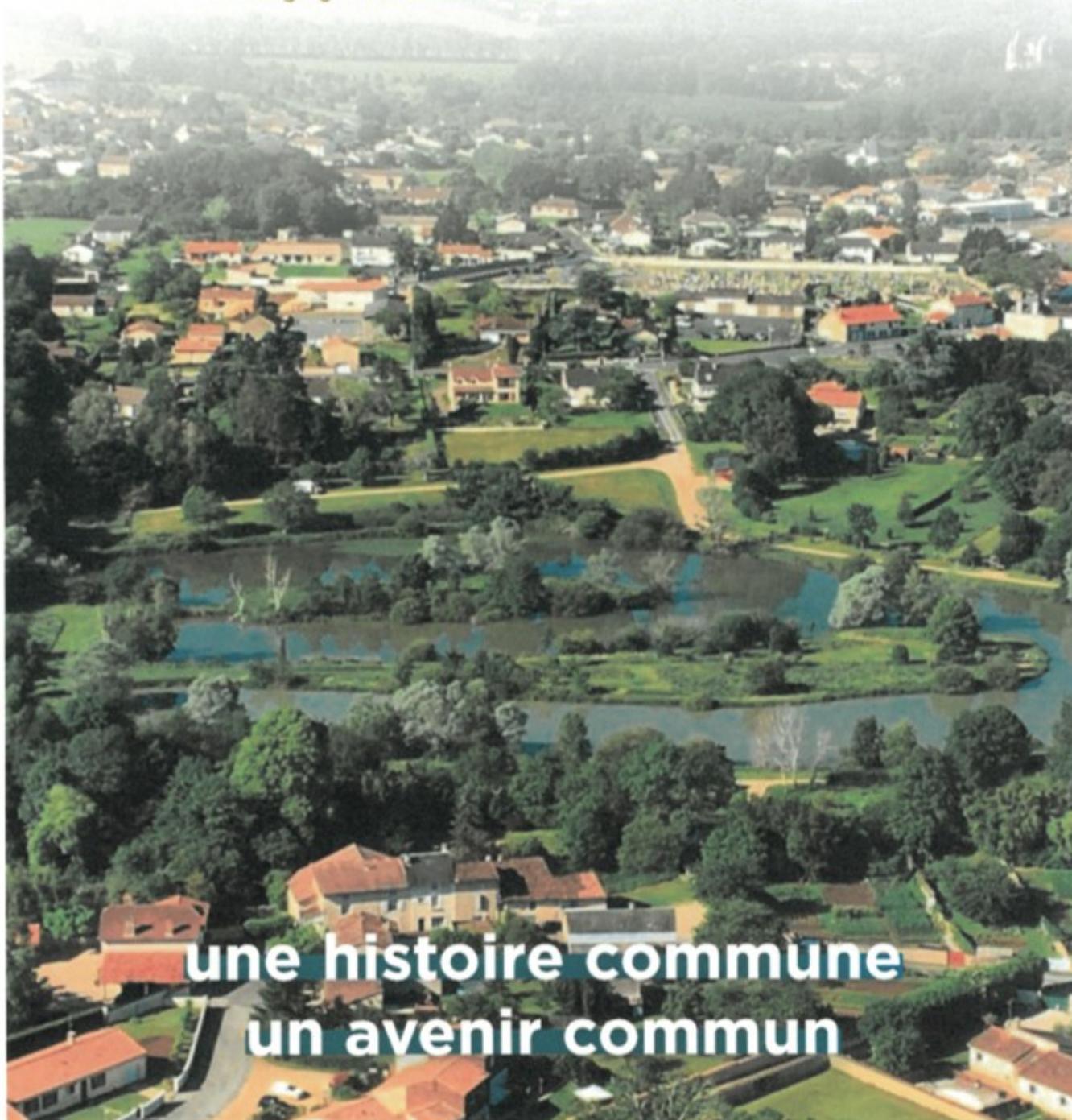
PD – Permis de démolir

Cliquez et suivez les instructions

<https://ads.at86.fr/>

DES PROJETS ENSEMBLE

Gençay // Saint-Maurice-La-Clouère



**une histoire commune
un avenir commun**

Gençay/Saint-Maurice-la-Clouère

Gençay « ville nouvelle », une agglomération qui n'ignore pas son passé et conjugue son futur au présent.

La relation est passionnelle si ce n'est fusionnelle, entre ces 2 bourgs « siamois » dont l'histoire se confond avec la nuit des temps. Elle a été alimentée par la Belle et la Clouère, rivières qui les sépare et qui jadis, rythmait l'activité locale entre les scieries, les tanneries, les moulins (à blé et à tan) et nécessairement, les lavoirs. Puis, plus récemment, une laiterie coopérative qui n'a pas résisté aux affres des restructurations.

La raison d'Etat, née de la Révolution avait fait le reste en faisant de ces 2 paroisses fonctionnant en parfaite harmonie, 2 communes distinctes.

Mais, comme l'ensemble cœur-poumon, l'un ne va pas sans l'autre et, aujourd'hui encore, c'est bien d'une agglomération à part entière qu'il convient de parler :

- Saint-Maurice-la-Clouère : - son vaste territoire dédié à l'agriculture et à l'activité artisanale et commerciale,
- Gençay : - les commerces de proximité, de première nécessité et les services.

Un véritable pôle multicarte donc, qui affiche un réel dynamisme à 30 mn au sud de Poitiers et qui, par sa configuration routière irrigue à la fois aussi bien les portes du Limousin en direction de Confolens en empruntant la D741, que Civray et le nord Charente par la D1.

Cette situation cardinale est largement complétée par l'axe (est-ouest) Lussac les châteaux/Lusignan lequel draine les flux de circulation du centre de la France vers l'Atlantique. Ce maillage routier fait de l'ancien fief des Rançon et du prieuré Saint-Maurice-la-Clouère, un pôle incontournable qui a su développer ces 40 dernières années, un foyer d'attractivité à nul autre pareil.

Une cité à taille humaine qui affiche son autonomie : l'attractivité de son territoire

A une urbanisation contenue viennent s'adosser des entités économiques modernes, créatrices de valeur ajoutée, et un cadre de vie agréable, lieu de ressources à part entière avec son puissant tissu associatif et culturel et, des équipements sportifs répondant aisément à la demande. Cet ensemble de richesses fait de l'agglomération gencéenne « l'étoile montante » de la seconde couronne de Poitiers. A l'art de vivre issu de son histoire rurale se conjuguent les bienfaits du progrès social, médical et économique. Pensez-vous ! Une maison de santé riche de 20 praticiens (médecins, kinés, dentiste, infirmières, ostéopathe, orthophoniste, sages-femmes, réflexologue, nutritionniste), un centre culturel, une importante bibliothèque, une école de musique, un cinéma art et essais, 2 écoles et 1 collège.

Côté économique et emplois : un supermarché, 3 zones artisanales (Galmoisin, Arborétum et Verneuil) qui représentent à elles seules près de 200 emplois), un laboratoire « de pointe » en recherche biochimique, un ensemble EHPAD et résidence autonomie, Maison de la petite enfance, maison des services publics (ADMR, Apef, Mission locale, etc). Enfin, un centre de loisirs intercommunal, une salle de sports et de danse.

Une tradition commerçante et artisanale qui colle aux besoins de la population

Les foires de Gençay avaient jadis amplement contribué à la réputation de ce bourg « vivant et actif ». Une activité ancienne d'extraction de la pierre (et de sa taille) à Saint-Maurice-la-Clouère y a généré indubitablement, l'essor d'un important site d'extraction, de concassage et de calibrage de calcaire. Ainsi sont nées des entreprises liées à la fabrication du béton et à la réfection des routes, entre autres, pourvoyeuses d'emploi et répondant à une demande tant locale que régionale.

Un réseau de services de proximité et de solidarité

Les municipalités des 2 communes se sont efforcées conjointement, de maintenir une qualité de services capable de répondre aux besoins de la population. Pour ce faire, elles se tiennent à l'écoute et n'hésitent pas à engager des démarches à chaque fois que l'opportunité se présente pour faire venir ou maintenir un commerçant, un artisan ou l'antenne d'un organisme bancaire, d'assurances ou de toute autre activité qui irait dans le sens de l'intérêt de la population (opticien, agence immobilière, cabinet juridique, etc.) ainsi que de nombreuses permanences (Conseiller départemental, député, services sociaux et fiscaux, etc.). On n'y oublie pas, loin s'en faut, les personnes en difficultés. A ce titre, une épicerie sociale et solidaire répond du mieux qu'elle peut aux besoins des familles et, les Restos du cœur y ont aussi leur antenne locale.

Les bienfaits de la ville à la campagne

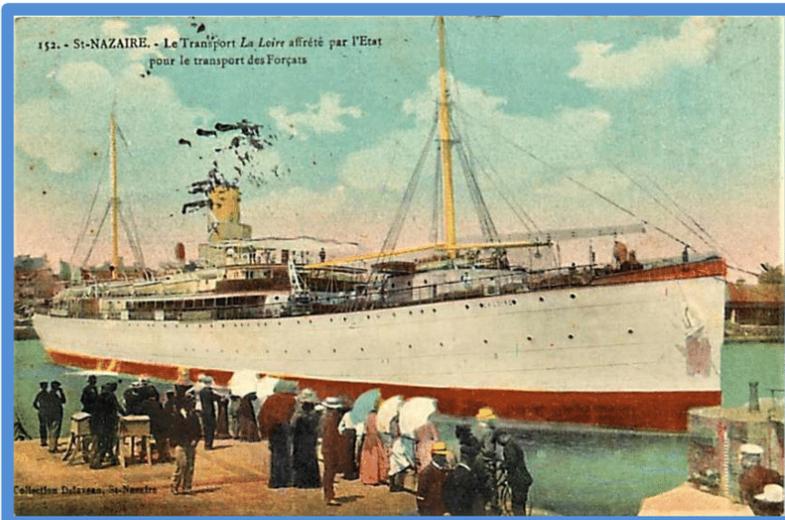
Alors, si nos « petites villes » de demain affichent délibérément, au pluriel ou au singulier, leur caractère, elles ne renient en rien leur ancrage dans les territoires ruraux, riches qu'elles sont de leur histoire, celle qui faisait autrefois de ce fief bocager un lieu prisé de « la gente pictavienne », la bourgeoisie poitevine qui trouvait là un havre de paix et n'hésitait pas à y édifier de riches demeures ou de petits manoirs pour venir s'y reposer. Oubliés ces temps éloignés, l'habitat s'est réorganisé. Des voies dites de « circulation douce » affectées aux piétons et aux cyclistes sont mises lentement en place. Les maisons de bourg ont été reprises et rénovées ; des cités paisibles, agréables ont été loties aux goûts du moment, de part et d'autre de la Belle et de la Clouère et, preuve s'il en faut, rares sont les maisons qui ne trouvent pas preneur.



Un habitant du quartier de la gare qui a voyagé !

En consultant le registre matricules de la classe 1876, on constate que **Pierre ROYER**, qui habitait route de Saint-Maurice à Gençay, fut affecté au 3^e Régiment d'Infanterie de Marine du port de Rochefort le 10 décembre 1877. A son actif, trois campagnes sur le navire *La Loire*. La première sur le navire du 16 juillet 1878 au 25 octobre 1878. La seconde du 25 octobre 1878 au 15 février 1881 et la troisième du 16 février 1881 au 5 juin 1881.

La Loire fut un navire de transport mixte de type trois-mâts à hélices et à voiles. Sa coque était en bois. Long de 62 mètres 86, de 16 mètres 84 de largeur, par 8 mètres 04, il déplaçait 4 450 tonnes (en 1872). Sa vitesse était de 10 nœuds. L'effectif était composé de 883 hommes. La propulsion se faisait au moyen de 2 hélices, et d'une machine Schneider de 650 ch à charbon, nécessitant 548 tonnes de combustible. Quant à la voilure, elle était de 2710 m². En 1858, l'armement était constitué de deux batteries, une de 24 canons de 30 et 8 de 22, et une de 26 canons de 30 et 6 de 22. Sur le gaillard, 4 canons de 30 (NR1) et 14 de 30 (NR4). Le navire était doté d'un blindage de bordée de 20 cm d'épaisseur.



La Loire est sortie des chantiers navals de Lorient. Elle est sur cale le 17 septembre 1827, sous le nom d'*Annibal*. En 1828 les travaux sont ralentis, puis abandonnés. Elle sera lancée le 2 décembre 1853, pour entrer en service le 1er septembre 1854, avant d'être rayée le 13 juillet 1886. Ce navire aurait été armé la première fois sous le nom de *Prince Jérôme*.

Après de nombreuses péripéties, changement d'armement, de nom, d'équipements, rebaptisé la Loire, le navire reprend du service.

La Loire est devenue un navire transportant les forçats au bagne de Nouméa. Le 12 juillet 1878 la *Loire* effectue la traversée de Brest à **Rochefort, qu'elle quitte**, Pierre Royer à son bord, **le 17 juillet** avec 360 déportés. Elle fait une escale à Ténériffe le 26 juillet, puis arrive à **Nouméa le 25 octobre**. Ce sera le 20^{ème} et dernier convoi de déportés de la Commune, et le 39^{ème} convoi de transportés, avec 360 forçats, dont 1 décès en mer. Elle en repart le **30 novembre 1878**, rapatriant 71 déportés de la Commune graciés ou malades, accompagnée par le navire *La Vire*. Elle fait escale à Sainte-Hélène le 3 février 1879, et arrive à Brest le 18 mars.

Le 1er juin 1879, le navire appareille de nouveau de Brest, fait escale à Rochefort le 5 juin pour embarquer ses passagers. Après une escale à Ténériffe du 23 au 30 juin, il arrive à Nouméa le 30 septembre, débarquant les 348 forçats de ce 41^{ème} convoi de transportés sur lequel il n'y eut aucun décès. Le 1er novembre la *Loire* quitte Nouméa, avec à son bord 295 déportés de la Commune amnistiés. Elle fait escale à Sainte-Hélène le 11 janvier 1880, et est de retour à Brest le 5 mars. Du 20 au 22 septembre 1880, nouvelle traversée de Brest à Rochefort, qu'elle quitte le 26 septembre, fait une escale à Ténériffe le 12 octobre, et arrive à Nouméa le 20 janvier 1881, avec les 297 forçats de ce 44^{ème} convoi de transportés. Au cours de cette traversée, elle subit des dégâts aux mâts suite à un gros temps, et une grave avarie de la chaudière distillatoire, mais il n'y a aucun décès. Le 20 février départ de Nouméa en direction de la France, avec escale à Sainte-Hélène le 28 avril, et arrivée à Brest le **5 juin**.

Pierre ROYER aura donc boulingué durant deux ans et demi entre la France et Nouméa.

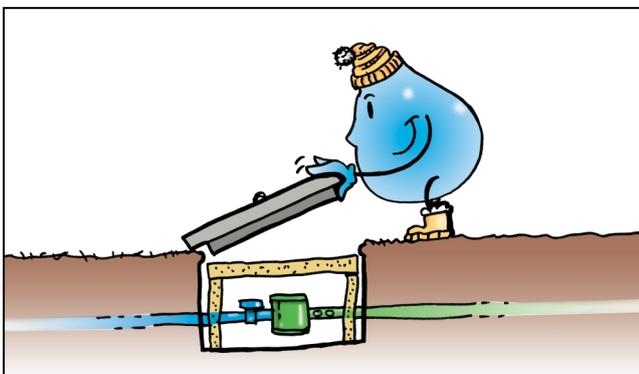
(Jean-Jacques CHEVRIER. Atelier Ethnographie. Centre Culturel)

Donnons la parole aux jeunes



En tant que structure publique, Eaux de Vienne a à cœur de sensibiliser à la préservation des ressources naturelles. C'est pourquoi pour la 3^{ème} édition de son concours départemental auprès des scolaires, le syndicat d'eau et d'assainissement a choisi comme thématique « Economisons l'eau ». Des jeunes de CM1 et CM2 sont en train de réaliser en classes, avec leur enseignant, une vidéo, une courte bande dessinée ou un roman photos sur cette thématique.

Abonnez-vous à notre page Facebook pour participer à la désignation du grand gagnant de chaque catégorie, en mars 2022.



Protégez votre compteur du gel

En période hivernale, pensez à protéger votre compteur du gel en le recouvrant d'un matériau isolant comme la mousse de polyéthylène ou une plaque de polystyrène.

Les matériaux absorbant l'humidité ne doivent surtout pas être utilisés : paille, textile, papier, laine de verre ou de roche, etc. Attention, votre compteur est sous votre responsabilité, que vous soyez propriétaire ou locataire. S'il est détérioré, le remplacement pourrait se faire à vos frais.



CLÉ EN MAIN

Des actus et articles à disposition pour vos sites web et bulletins municipaux

Primes d'économies d'énergie : SORÉGIES vous accompagne dans vos travaux

Vous hésitez entre l'installation d'un poêle à bois, d'une pompe à chaleur, ou encore d'une chaudière gaz à très haute performance énergétique ? Qu'importe, SORÉGIES vous accompagne.

**FAITES DES TRAVAUX
DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**

**SORÉGIES VOUS REMBOURSE
JUSQU'À 100%**

Chaudière
Isolation
Fenêtres
Chauffage

Dans le cadre du dispositif national des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), SORÉGIES propose des aides financières à ses clients particuliers souhaitant réaliser des travaux qui vont contribuer à diminuer l'empreinte énergétique de leur logement. Ces primes s'adressent aussi bien aux clients locataires, que propriétaires, qu'il s'agisse de leur résidence principale ou secondaire. L'objectif est simple : accompagner le développement d'installations plus performantes en termes d'économies d'énergie. Et tout le monde y gagne !

En effet, au-delà de participer à la lutte contre le réchauffement climatique, nos clients ayant bénéficié de ce programme ont pu réduire leurs factures d'énergie tout en valorisant leur logement avec des équipements plus récents, plus performants et surtout moins énergivores.

Bien sûr, il y a des conditions... Avant tout, les travaux doivent être réalisés par un artisan reconnu garant de l'environnement (**RGE**). Puis, selon le niveau des revenus du foyer les primes SORÉGIES et leurs montants diffèrent : une prime classique, une prime bonifiée ou une prime « Coup de pouce ».

Focus : les primes « Coup de pouce Chauffage » SORÉGIES

Le dispositif « Coup de pouce », mis en place par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, permet aux ménages en situation de précarité de bénéficier d'aides plus importantes pour leurs travaux énergétiques.

Dans cette démarche, SORÉGIES s'engage à accompagner financièrement les foyers éligibles dans **la rénovation de leur moyen de chauffage**. Les primes versées à ce titre sont également cumulables avec :

- L'offre « Habiter mieux agilité » de l'Anah ;
- La TVA à taux réduit ;
- Les aides locales pour le financement des travaux (région, département ...) ;
- Le chèque énergie ;
- Les prêts pour améliorer l'habitat.

Alors n'attendez plus ! La solution à vos problèmes de dépenses énergétiques se trouve sur www.soregies.fr. Informations, modalités, montant des primes et la marche à suivre vous seront clairement expliqués.

 téléchargez l'image

Espace FAIRE

FAIRE : Le service public qui vous guide dans vos travaux de rénovation énergétique



Vous souhaitez améliorer votre confort et réduire vos factures énergétiques ?

Pour être accompagné de manière **gratuite, neutre et indépendante**, nous vous invitons à contacter l'Espace Conseil FAIRE de SOLIHA Vienne. Un conseiller répondra à vos attentes et vous proposera des solutions pour diminuer vos consommations énergétiques liées à votre logement. Il adaptera bien évidemment ses propositions à votre budget et vous renseignera sur toutes les aides financières mobilisables (publiques, privées, nationales, régionales ou locales).

Plusieurs permanences sont mises en place tous les mois sur votre Communauté de Communes. Pour assister à l'une d'elles contacter vos conseillers FAIRE pour fixer **un rendez-vous**.

CIVRAY : 1^{er} mardi du mois (Mairie de Civray ; 12 Pl. du Général de Gaulle Civray)

GENCAY : 2^{ème} mardi du mois (Mairie Annexe de Gençay ; Place du Champs de Foire)

VALENCE-EN-POITOU : 2^{ème} mardi du mois (80 Grand rue – Couhé – Valence-en-Poitou)

L'Espace Conseil FAIRE de SOLIHA Vienne prodigue des conseils pratiques et délivre des informations objectives, en toute impartialité et indépendamment de tout intérêt commercial. Les conseils sont gratuits pour tous.



05 49 61 61 91



faire.vienne@soliha.fr/ faire.gouv.fr

Espace FAIRE



**CONTRE LE FROID
IL Y A MIEUX À FAIRE**

FAIRE AVEC  **CIVRAISIEN
EN POITOU**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TOUT POUR MA RÉNOV'

LE SERVICE PUBLIC QUI **VOUS GUIDE**
DANS VOS **TRAVAUX DE RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES**

CONTACTEZ VOTRE CONSEILLER FAIRE :



05 49 61 61 91 ou **0 808 800 700**
(prix d'un appel local) (service gratuit + prix appel)



faire.gouv.fr